

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

### DECIDE

#### Article 1

La décision UL/DAJ n°92-2017 est abrogée.

#### Article 2

Les tarifs 2017 de l'animalerie centrale à la Faculté de Médecine sont fixés selon les modalités détaillées en annexe.

#### Article 3

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 4

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la Faculté de Médecine et sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 11 mai 2017



Pierre MUTZENHARDT



Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le 15 MAI 2017

### Annexe 3 : Tarif en vigueur en 2017

<i>Espèces et hébergement</i>	<i>Nourriture : Consommation/ jour</i>	<i>Autres fournitures</i>	<i>Tarifs internes en € HT/j</i>	<i>Tarifs EPST en € HT/j</i>	<i>Pénalité retard sur dépassement de durée d'hébergement en € HT/j Internes</i>	<i>Pénalité retard sur dépassement de durée d'hébergement en € HT/j EPST</i>
Souris (entretien) en IVC	12 à 18g/100g de poids	Litière + enrichissement	0,25	0,31	0,35	0,41
Rats en cages ouvertes	10g/100g de poids	Litière + enrichissement	0,29	0,34	0,39	0,44
Rats en IVC	10g/100g de poids	Litière + enrichissement	0,34	0,39	0,54	0,59
Lapins	150g	Feuille de batterie + enrichissement	1,60	1,96	2,90	3,76
Lapine + petits de 3 sem jusqu'au sevrage	+300g	Feuille de batterie + enrichissement	2,80	3,52	5,80	6,20
Cobayes	10g/100g de poids	Litière + enrichissement	0,80	1	1,50	1,70
Moutons Ouverture boxe <b>Internes : 22 €</b> <b>EPST : 28 €</b>	2 kg	Litière + bloc de sel	2,4	3,4	4,4	5,06
Porcs Ouverture boxe <b>Internes : 22 €</b> <b>EPST : 28 €</b>	2 kg	Litière + enrichissement	2,2	3,2	4,4	5,06

Autres prestations :

	<i>Tarifs Internes en € HT</i>	<i>Tarifs EPST en € HT</i>
« Mise à mort » des animaux	0,23/souris 0,55/rats	0,29/souris 0,71/rats
Identification des animaux : puces	2,70/animal	3,35/animal
Identification des animaux: poinçons, tatouages ou boucles d'oreilles	1,05/animal	1,20/animal
Sac de nourriture (entretien rats/souris) M20	22,65	25,35
Sac de nourriture (reproduction, élevage rats/souris) M25	24,50	27,40
Sac de nourriture C15 (lapins)	21,70	24,30
Feuilles absorbantes (3,5l) de batterie lapins	3,23	3,56
Sac de litière de peuplier irradiée (AB 3-IR10)	24,50	27,40
Sac de cellulose irradiée (BCell 4/4 – IR10)	29,65	32,95
Sizzlenest	4,1/kg	4,60/kg
Cocoon (cylindre de coton)	0,032/pièce	0,043/pièce
Bûchettes de peuplier (5 cm x 1 cm x 1 cm)	0,07/pièce	0,08/pièce
Play Tunnels Small 75 x 38 x 1,25 mm	0,085/pièce	0,095/pièce
Play Tunnels large 250 x 102 x 2 mm	0,86/pièce	0,96/pièce

**Attention : la TVA de 20% s'applique pour tous règlements de factures sur des comptes hors Université de Lorraine**